

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2010

---

**RÉFORME DE LA REPRÉSENTATION DEVANT LES COURS D'APPEL**  
(Deuxième lecture) - (n° 2836)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 35

présenté par

M. Vaxès, M. Dolez, M. Braouezec, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet,  
M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Gosnat,  
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul et M. Sandrier

-----  
**ARTICLE 34**

Après le mot :

« vigueur »

rédiger ainsi la fin de cet article :

« le 1<sup>er</sup> janvier 2014. ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'allonger la période transitoire de deux ans la période transitoire prévue par les sénateurs. Comme notre rapporteur, nous estimons nécessaire de permettre aux avoués d'assumer les profonds changements de procédure induits par le décret Magendie tout en leur permettant de préparer leur reconversion professionnelle.